



MEMO TECHNIQUE 2007/2008

But de cette brochure

⌚ Cette brochure a pour objectif de rappeler les principales dispositions pour cette saison, ce sont des recommandations simplifiées issues des règlements techniques de la FFG.

Elle ne remplace pas les différentes brochures techniques fédérales officielles.

Il est souhaitable que chaque club possède au moins un exemplaire de la Brochure générale et commande les brochures de réglementation technique par spécialité suivant ses besoins. Il est recommandé que les entraîneurs puisse consulter ces documents.

- La brochure des règlements techniques brochure générale
- La brochure des règlements techniques de la spécialité suivants les besoins
- Le programme technique imposés GAF, GAM, GR

1- RECOMMANDATIONS TECHNIQUES**PROCEDURE D 'ENGAGEMENT :**

Obligation : en cas de litige le club doit faire la preuve de l'envoi de son engagement.

Pour le club :

⌚ Pour toutes les compétitions qui débutent au niveau départemental les engagements seront gérées par les Comité départementaux qui fixent la date **limite** de leur propre engagement sans aller au delà de la date **butoir**.

- ⌚ Les engagements doivent être faits sur les feuilles officielles d'engagement
- ⌚ Les engagements doivent être signés par le Président du Club qui s'engage de ce fait à respecter les règlements et les délais prévus.
- ⌚ Le double des engagements doit être transmis au Comité Régional.

Pour le comité départemental :

⌚ Un récapitulatif des engagements sera transmis au Comité régional pour vérification pour le **05 janvier 2008** date officielle de clôture pour la GA. Ce récapitulatif constitue la seule pièce officielle.

⌚ **Pour effectuer des changements éventuels le club devra s'adresser au comité départemental**

⌚ Aucun changement d'engagement ne sera accepté sans l'accord du comité départemental concerné.

Au niveau régional :

Les engagements devront être terminés au 15 décembre 2007 pour envoi à la DTZ mais la vérification se fera au 05 janvier 2008.

Au niveau national :

⌚ Pour la coupe de France engagement auprès de la FFG avant le 1^{er} octobre 2007, le double adressé au comité régional qui devra vérifier l'affiliation du club avant le 15 octobre

⌚ Pour les équipes de Divisions Nationales, l'engagement ou confirmation est à faire auprès de la FFG.

Avant le **05/01/2008** copie au DTZ avec obligation de présenter une deuxième équipe composée d'autres gymnastes en division inférieure ne sont pris en compte les circuits éducatifs ou les parcours (pour l'engagement utiliser la fiche de la brochure technique).

Championnat de France et coupes nationales pour toutes les catégories élite, junior et espoir GAM engagement au **18/11/2007 et pour la GAF au plus tard au 05/01/2008**

Pour les avenirs engagement au niveau du département en critérium benjamin ou minime 1^{ère} année.

Pour ces compétitions les fiches d'engagement à utiliser sont celles de la brochure 2007/2008

AUCUN AUTRE ENGAGEMENT NE DOIT ETRE TRANSMIS A LA ZONE OU A LA FFG

FICHE DE MODIFICATION OU DE FORFAIT EQUIPES ou D'INDIVIDUELS.

Plus d'envoi de fiche de confirmation de composition d'équipes ou d'individuels mais seulement pour les modifications ou les forfaits

- ⌚ Elle doit être transmise au plus tard 10 jours avant la date de compétition.
- ⌚ Obligation informatique

En cas de modification, la composition doit être donnée par ordre alphabétique pour faciliter la saisie.

Sur le plan régional les feuilles de match seront imprimées par le Comité Régional.

DATES LIMITES DES ENGAGEMENTS :

La date des engagements est fixée au 15 Décembre 2007.

Pour les départements : les dates des compétitions sont à fixer par chaque département sans dépasser la date butoir.

Aucune modification d'engagement ne doit être acceptée au niveau départemental après cette date limite le cachet de la poste faisant foi.

En même temps un double doit être transmis au Comité régional qui fournir un récapitulatif des engagements à la DTZ avant le 20 décembre 2007.

Penser à utiliser les formulaires d'engagement les plus récents correspondant aux programmes techniques en cours.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les Tarifs ont été votés en AG le samedi 07 octobre 2006 à Hagetmau.

CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS pour le tour régional :

Votre engagement pour le tour régional ne sera effectif qu'après règlement du droit d'engagement auprès du Comité Régional.

Les équipes ou individuels n'ayant pas réglé leur droit d'engagement **avant le début** de la compétition ne seront pas autorisés à concourir.

En cas de non paiement de l'affiliation pour la nouvelle saison les engagements seront bloqués jusqu'au paiement intégral des sommes dues au comité régional.

FORFAITS :

Les forfaits doivent être signalés 10 jours avant la compétition, passé ce délai, seul le certificat médical sera accepté comme justificatif valable de forfait.

A qui ?

- ⌚ Pour les compétitions départementales ⌚ Au Comité départemental
- ⌚ Pour les compétitions régionales ⌚ Au Comité régional

Pénalisation pour forfaits hors délais : le droit d'engagement correspondant reste acquis au comité régional.

Absence de juge non signalé = amende fédérale

DEMANDE DE QUALIFICATION D'OFFICE.

Pour les individuels : la demande de qualification d'office reste exceptionnelle elle est faite auprès du comité départemental sur fiche spéciale établie par le comité régional pour passer au niveau régional et au comité régional pour passer en zone.

Qualification d'office pour la région :

Pour une qualification directe à la région la demande devra être faite par écrit au comité départemental au plus tard le jour de la compétition départementale

Toutes demandes de repêchage ou bien de qualification d'office seront présentées par le comité départemental avec l'envoi du palmarès .Il est le seul interlocuteur du comité régional.

Qualification d'office pour la zone :

Pour une qualification directe à la zone la demande devra être faite par écrit au comité régional au plus tard le jour de la compétition régionale. La décision de la proposition est prise par la commission technique

Aucune intervention directe du club auprès du comité régional ne sera prise en compte et ne devrait se faire au niveau de la zone.

Les demandes de repêchages sont transmises à la zone en même temps que le palmarès.

Pour les équipes aucune qualification d'office ne sera accordée compte tenu du règlement.

DISCIPLINE GENERALE : Voir la brochure technique générale 2007/2008

ATTENTION N'oubliez pas :

Licences ☺ PHOTO + SIGNATURE

Pas de présentation = Attestation sur l'honneur

Certificat médical ☺ Certificat de performance à fournir à chaque compétition si le certificat n'est pas fourni, pas de compétition

Prévoir un CD + et une Casette musicale par gymnaste remise à zéro = avertissement

Pas de remplaçant autorisé sur le plateau.= avertissement

Palmarès gymnaste présent avec tenue identique = déclassement

Présence des entraîneurs sur le plateau et en salle d'échauffement

Individuel 1 pour 1 gymnaste

2 pour 2 gymnastes et plus

Vérification des licences et des certificats de performance : ce contrôle devra être fait dès le niveau départemental y compris pour les entraîneurs.

Pour les juges ce contrôle devra être fait par le responsable des juges lors de la réunion des juges.

2-- SECRETARIAT

⌚ Les organisateurs de compétitions doivent utiliser obligatoirement le logiciel fédéral de compétition. **Ce logiciel est disponible auprès des comités départementaux et régionaux.**

⌚ **Les organisateurs de compétition devront obligatoirement se former sur le logiciel fédéral. Des journées de formation seront prévues par le comité régional. La participation à cette journée conditionne l'attribution de la compétition**

⌚ Cette procédure doit être respectée, elle permet la suite de la compétition au niveau supérieur, et seuls les résultats transmis de cette manière seront pris en compte pour le classement national des clubs.

⌚ Les fichiers sauvegarde "RESULTATS" et de la disquette "QUALIFIES" doivent être transmis au Comité régional le soir de la compétition en électronique et le lundi matin par courrier. C'est avec ces fichiers que seront réalisés les organigrammes et la gestion informatique des compétitions suivantes.

⌚ **Réalisation des organigrammes G.A.**

Les organigrammes individuels ou équipes seront réalisés d'après **la disquette des qualifiées de chaque département**

Un classement sera établi en se basant sur le total point équipes ou individuels en partant de l'ensemble des résultats **de la région** pour une même catégorie.

3- REGLEMENTATION MEDICALE Brochure générale 2007/2008 page 11 à 20

Aucune licence ne peut être demandée et délivrée sans certificat médical (voir tableau pg 19)

Le certificat médical doit être établi ou renouvelé au début de chaque saison, soit début septembre. IL est obligatoire pour tout gymnaste.

CERTIFICAT "PERFORMANCE"

⌚ Admission en structures de haut niveau examen médical préalable et obligatoire pour l'admission en structure et l'entrée sur les listes de haut niveau catégorie espoirs

- ⌚ Pour tous les gymnastes engagés en :
 - Championnats de France & Coupes Nationales Avenir (uniquement GR), Espoir, Junior, Senior
- ⌚ Pour les **MINIMES** depuis le stage départemental engagés en :
EQUIPES : - DN, Coupe de France, Championnat inter-comités (cat Elite)

Non présentation du certificat de performance au contrôle des licences = NON PARTICIPATION

4- OBTENTION DU CERTIFICAT MEDICAL DE PERFORMANCE

Les modalités pour obtenir un certificat médical de performance doivent être conformes à la réglementation en vigueur et ce certificat peut être établi par le médecin diplômé en médecine du sport choisi par le gymnaste. Il doit être parfaitement et complètement rempli.

RAPPEL : dans le cadre de la surveillance des compétitions, il est rappelé que pour toutes compétitions départementales ou régionales, la présence **sur place** d'une équipe médicale est obligatoire.

Elle doit être constituée de secouristes (Croix Rouge ou Pompiers) assistés d'un médecin **présent sur les lieux.**

Ceux-ci peuvent donner des soins aux gymnastes éventuellement blessés ainsi qu'à toute personne de l'assistance ou du public qui en aurait besoin. Si un transport médicalisé doit être fait, il est nécessaire qu'une partie de l'équipe puisse rester présente sur le terrain pour la suite de la compétition.

Pour les organisateurs de compétition il est nécessaire de se mettre en relation avec le docteur Genson et de lui communiquer la composition de l'équipe médicale.

5- DISCIPLINE DES ENTRAINEURS

Règlements de la brochure technique 2007/2008 ⌚ **N'oubliez pas :**

- ⌚ d'être en possession de la licence en règle photo et signature et certificat médical de performance si il est nécessaire pour le gymnaste
- ⌚ d'être en tenue vestimentaire réglementaire (tenue et chaussures de sport)
- ⌚ Il est aussi utile lors des compétitions ou stage de vous munir de feuilles de déclaration d'accident et de décharges parentales.
- ⌚ En salle d'échauffement ou pendant le temps d'échauffement le nombre d'entraîneurs sur le plateau devra être conforme aux règlements de la F.F.G
- ⌚ Les entraîneurs devront se présenter au contrôle des licences

6- DISCIPLINES DES JUGES

- ⌚ Seuls les juges recyclés sont autorisés à juger en tant que juge expert ou juge de club.
- ⌚ Aux retards aux réunions de juges.
- ⌚ Le(s) juge(s) de Club doivent être présent(s) pour juger l'ensemble d'une catégorie et non simplement pour le passage de leur équipe ⌚ **C'EST UN CAS DE NON-PRESENTATION DE JUGE**
- ⌚ Un juge non en tenue ne sera pas admis à juger.

L'absence de juge ou toute modification devra être signalé au responsable des juges 10 jours avant la compétition.

Absence de juge non signalé: 305 € (2000 F) = amende pour non présentation de juge.

Les juges experts sont tenus de vérifier la conformité du matériel en fonction de la réglementation en vigueur.

7- AMENAGEMENT POUR LES NOUVEAUX CLUBS

Un club venant de se créer est affilié au début de la saison donc nouveau pourra :
Pour la première saison, ne pas présenter de juge mais il est vivement recommandé de s'en faire prêter un.
Pour la deuxième saison même disposition mais à condition d'avoir un juge en formation pour le club.
Pour la troisième saison, application de la réglementation.
Dans tous les cas le club devra informer le responsable des juges de cette disposition.

8- DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Les gymnastes devront être présents 45 mn avant le début de leur rotation et se présenter au contrôle des licences.

Echauffement :

Si l'organisation le permet l'échauffement se fera dans une salle annexe équipée.
Si l'échauffement se fait dans une salle non équipée, c'est l'échauffement articulaire qui sera fait. La salle sera ouverte 45 mn avant le début de la compétition. Utiliser 45 mn n'est pas obligatoire
Dans tous les autres cas l'échauffement aura lieu dans la salle de compétition avec une partie d'échauffement articulaire et un passage à l'agrès comprenant l'échauffement spécifique et le passage noté des gymnastes.

9 - ACCESSION AUX POLES OFFICIELS DE LA FEDERATION

Application de la réglementation de la Fédération.

- Le ou la gymnaste doit être identifié.
- Avoir des références c'est-à-dire des résultats significatifs répondant aux critères de recrutement

• Rôle du club :

Un courrier doit être adressé au comité d'Aquitaine par le Président du club en accord avec l'entraîneur et la famille du gymnaste. Les références du gymnaste seront jointes à ce courrier.

L'avis du responsable technique régional et départemental sera demandé par le comité régional.

Période limite pour la saison 2008 : avril 2008

• Rôle du comité régional :

A réception de ce courrier une réunion sera organisée par le comité régional avec le Président de club, l'entraîneur, la famille.

Ce type de réunion peut être organisé à tout moment pour les gymnastes qui sont déjà en pôle afin de traiter les différents problèmes qui se posent.

Le dossier d'admission sera constitué conformément à la réglementation en vigueur, en particulier en ce qui concerne le dossier médical et l'examen médical préalable.

Le dossier est envoyé à la FFG par le club avant le 30 avril 2008 délai de rigueur,

Le dossier sera doit être visé avant cette date par :

- Le Président régional.
- Le Président de club
- L'entraîneur
- Les conseillers techniques

Un double du dossier sera conservé au comité régional.

COMMUNICATION :

Rappel :

E mail : comitegym.aquitaine@wanadoo.fr

HTTP: <http://www.ff-gym.com/>